

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de justice

**Arrêté du 22 FEV. 2018**

**portant agrément d'administrateurs judiciaires  
et de mandataires judiciaires spécialement habilités  
à procéder à des contrôles occasionnels  
au cours de l'année 2018**

NOR : JUSC1801546A

**La garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le titre premier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles R. 814-42 et R. 814-44 ;

Vu les propositions du président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires en date des 12 et 22 décembre 2017, et 15 et 19 février 2018,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont agréés pour procéder aux contrôles mentionnés au troisième alinéa de l'article R. 814-42 du code de commerce les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté, pour l'année 2018.

## Article 2

La sous-directrice du droit économique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 22 FEV. 2010



La sous-directrice du droit économique,  
P. COMPAGNIE

<b>Administrateurs judiciaires agréés pour procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2018</b>	
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
CONTANT	Philippe
GAUTIER	Sophie
HUERTAS	Xavier
SUTY	Vincent
<b>Mandataires judiciaires agréés pour procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2018</b>	
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
DE CARRIERE	Vincent
DESPRAT	François-Charles
FROELICH	Philippe
FROMENT	Marie-Josée
MIQUEL	Dominique
PETAVY	Raphaël
THEETTEN	Jérôme